

Accueil > Le Bulletin officiel > Bulletin officiel > 2011 > n° 42 du 17 novembre 2011 > Enseignements primaire et secondaire

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat technologique, séries STI2D et STL

Définition de l'épreuve de physique-chimie applicable à compter de la session 2013 de l'examen

NOR : MENE1128205N

note de service n° 2011-196 du 4-11-2011

MEN - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours (Siec) ; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

La présente note de service définit l'épreuve de physique-chimie dans les séries STI2D et STL du baccalauréat technologique à compter de la session 2013 de l'examen.

Les candidats des séries STI2D et STL spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL) subissent une épreuve de physique-chimie commune. En revanche, les candidats de la série STL spécialité biotechnologies subissent une épreuve de physique-chimie qui leur est propre. Si les deux épreuves sont similaires dans leur forme, leurs sujets sont différents et les exigences sont adaptées à chacun des deux programmes d'enseignement, distincts en classe terminale.

Rappel de la réglementation

Épreuve écrite

Coefficient : 4

Durée : 3 heures

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet d'évaluer la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances en situation, leur capacité à raisonner, démontrer, argumenter et exercer leur esprit d'analyse ainsi qu'à extraire et organiser l'information utile.

Notation

L'épreuve est notée sur 20 points.

Sujet

Le sujet, composé de deux ou trois parties indépendantes, porte de manière équilibrée sur différents domaines du programme d'enseignement de la classe terminale. Les notions et capacités mobilisées dans les programmes des classes antérieures ne constituent pas le ressort principal du sujet ; elles doivent toutefois être maîtrisées par les candidats qui peuvent avoir à les utiliser.

Les compétences du programme d'enseignement de physique-chimie dans le domaine de la mesure et des incertitudes sont évaluées au travers de l'analyse de situations expérimentales présentes dans le sujet.

Le sujet procède d'une approche thématique, fondée sur les applications scientifiques et technologiques contemporaines, permettant d'articuler les connaissances et les capacités citées dans le programme d'enseignement de physique-chimie en les contextualisant. À ce titre, il s'appuie sur l'utilisation de documents.

Recommandations à l'attention des concepteurs de sujets

Les épreuves ont une ampleur et une difficulté modérées et adaptées aux spécificités de la formation suivie par les élèves. En particulier, l'épreuve destinée aux candidats de la série STL biotechnologies et l'épreuve destinée aux candidats des séries STI2D et STL sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL) sont distinctes.

Matériel autorisé

L'usage des calculatrices peut être interdit ou autorisé dans les conditions de la réglementation en vigueur. Cette précision est portée sur le sujet de l'épreuve.

Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 20 minutes

L'épreuve consiste en un entretien entre le candidat et un examinateur.

Le candidat tire au sort un sujet comportant deux questions permettant d'évaluer sa capacité à mobiliser ses

connaissances en situation, sa capacité à raisonner, démontrer, argumenter et exercer son esprit d'analyse, ainsi qu'à extraire et organiser l'information utile.

Cette épreuve a lieu dans une salle comportant du matériel de physique-chimie afin que des questions puissent être posées sur le matériel expérimental et son utilisation, sans que le candidat soit conduit à manipuler.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer